

AUBIGNY et son canton

VILLERS-SIR-SIMON.- La communauté de communes dévoile ses projets

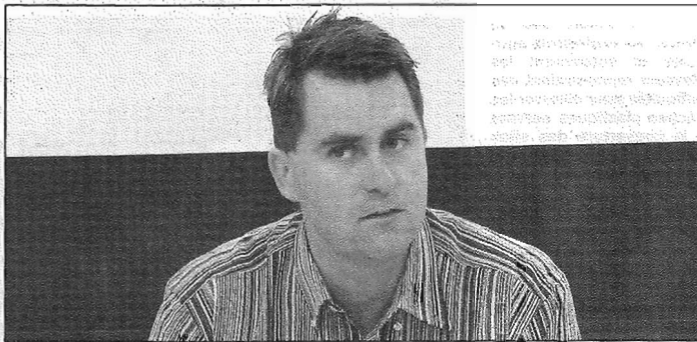
2 000 000 € pour développer et aménager le territoire

■ Dans la salle des fêtes de Villers-sir-Simon, les élus de Maizières, Ambrines et Villers-sir-Simon se sont réunis pour «découvrir» ce qu'est l'action communautaire sur le territoire. Cette réunion a eu lieu en présence du maire d'Avesnes-le-Comte et vice-président de l'Atrébatie, Jean Piqué.

Avec le directeur du développement, Arnaud Curdy, le rôle et les enjeux de la communauté de communes de l'Atrébatie ont été exposés aux élus. La réunion a pour but de familiariser les nouveaux conseillers communaux avec l'action de la communauté de communes sur les axes spécifiques tels que l'aménagement de l'espace, le développement économique, le patrimoine, l'environnement et les animations territoriales ainsi que l'aide à la personne.

L'aménagement du territoire

Le SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) est le fil conducteur de cet aménagement. A cela viennent s'ajouter la charte et le contrat du Pays d'Artois, avec un schéma de secteur intercommunal de développement et d'aménagement. Ceci étant essentiel pour amener dans les meilleures conditions possibles, un plan de développement éco-



Arnaud Curdy, directeur du développement de l'Atrébatie.

nomique cohérent.

Développement économique

Ceci comprend la création de zone d'activités, tout en pérennisant l'aide aux entreprises existantes.

La procédure de création d'un parc éolien est un élément moteur économique qui reste un des chantiers importants de ce mandat. Après la validation de la ZDE (zone de développement éolien), la prochaine étape pour les communes du territoire sera de réaliser l'étude d'impact environnementale, en mandatant un cabinet d'étude pour analyser l'impact paysager des machines. Il s'agit de l'élément déterminant

avant la finalisation et le développement du projet éolien.

Au niveau économique, l'Atrébatie a mis en œuvre une politique d'accueil et des promotions des entreprises afin de rendre plus attractif le territoire mais surtout pour présenter les avantages géographiques de la zone. Un atout de poids pour faire venir les entreprises désireuses de développer leurs activités, notamment sur le parc communautaire de Tincques. Il faut rappeler qu'il y a quelques semaines, un premier investisseur s'était fait connaître, dans le secteur de l'agro-alimentaire.

Comme l'a rappelé Arnaud Curdy : «le développement économique c'est aussi et sur-

tout l'emploi». Pour cela des actions d'aide à l'insertion, à la formation et l'orientation professionnelle, sont régulièrement mises en place sur le territoire. La collaboration avec les organismes militant en faveur de l'emploi des jeunes et des personnes en difficultés est donc primordial.

Le patrimoine et l'environnement

Le grand chantier de ce mandat est l'étude sur les déchets, autres que ménagers, qui coûtent énormément d'argent aux collectivités. Développer le tri des déchets ménagers est une évolution nécessaire qui permettra un meilleur rendement du recyclage, beaucoup plus

important avec des tonnages plus élevés.

L'élaboration de plans locaux de l'habitat est capital pour le territoire afin de voir la population grandir mais aussi pour pouvoir les développer de manière plus conséquente.

Animations territoriale et services à la personne

L'accueil des enfants handicapés dans le monde scolaire est un point fort comme l'accès à la culture pour tous. Ce sont les deux chevaux de bataille de l'Atrébatie, très impliqués dans les actions jeunesse sur l'ensemble du territoire intercommunal. La création d'un centre de loisirs estival sans hébergement pour les 4 à 15 ans.

La politique de proximité que mène la communauté de communes a comme priorité l'aide à la personne et le portage des repas à domicile.

Pour rendre tout cela possible, la communauté de communes de l'Atrébatie dispose d'un budget de 2 000 000 € dont plus de la moitié provient de la TPU (taxe professionnelle unique). 230 000 € viennent de la dotation globale de fonctionnement qui a d'ailleurs subi une baisse de plus de 6% cette année, pour un montant global de 454 000 €.